

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 28 MARS 2022 COMPTE RENDU

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet territoiresvendomois.fr.
rubrique : communauté d'agglomération/conseil communautaire/comptes-rendus

Destinataires :	<p>Transmission aux conseillers communautaires le 22/04/2022 Transmission aux 65 mairies de Territoires vendômois pour affichage le 22/04/2022 Affichage siège social (Hôtel de ville et de communauté) et publication le 22/04/2022 Récapitulatif des votes des délibérations adoptées au scrutin public et des élections à scrutin public et secret, mis en ligne sur le site internet et transmis aux conseillers communautaires le 01/04/2022</p>
Membres présents ou représentés :	<p>Laure ANTHEAUME (Donne procuration à Yann TRIMARDEAU), Béatrice ARRUGA (Donne procuration à Sam BA), Sam BA, Bruno BARBIER, Eric BARDET, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD (Donne procuration à Thierry BENOIST), Stéphanie BIGOT, Bernard BONHOMME, Sylvie BONNET (jusqu'à 21:03, Délibération 31), Philippe BOUCHET, Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON, Laurent BRILLARD, Pascal BRINDEAU (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD (Donne procuration à Laurent BRILLARD), Marwane CHABBI (Donne procuration à Benoît GARDRAT jusqu'à 20:36, Délibération 9), Philippe CHAMBRIER (Donne procuration à Jean-Claude MERCIER), Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS, Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, Jean-Paul CLAMENS, François COCHET, David CORBEAU, Sylvain CORBEAU, Michèle CORVAISIER, Sylvie DEUX, Dominique DHUY (Donne procuration à Magali MARTY-ROYER), Reyhan DOGAN, Yves DOLBEAU (Donne procuration à Sylvain CORBEAU), Sophie DOUAUD, Bruno DUPRÉ, Chantal FEDELE, Thierry FLEURY (Donne procuration à Bernard BONHOMME), Claire FOUCHER-MAUPETIT, Thierry FOURMONT (Donne procuration à Michèle CORVAISIER), Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT, Annette GARNIER, Jean-Claude GAUTHIER, Laurent GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Claude GÉROLA, Claire GRANGER, Annie GUELLIER, Stéphane GUÉRIN, Clara GUIMARD (Donne procuration à Agnès MACGILLIVRAY), Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION (Donne procuration à Christophe MARION), Joël HEUZÉ, Aimé HOUDEBERT, Mickaël HUARD (Donne procuration à Mickaël CASROUGE), Anne-Marie HUBERT, Patrick HUGUET (Donne procuration à Nicole JEANTHEAU), Yvan JARET, Nicole JEANTHEAU, Didier LALLIER, Gilles LEGUEREAU, Serge LEPAGE (Donne procuration à Véronique CHAMPDAVOINE), Christian LOISEAU, Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY, Christophe MARION, Magali MARTY-ROYER, Jean-Claude MERCIER, Philippe MERCIER (Donne procuration à Claire FOUCHER-MAUPETIT), Yolande MORALI (Donne procuration à Christian LOISEAU), Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Sylvie NORGUET, Albert PIGOREAU, Joël PRENANT, Patrick PROUST, Yves ROLLAND, Benoît ROUSSELET, Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ, Thierry SIFANTUS, Alain SOUVRAIN, Arnaud TAFILET, Patrick TAFILET (Donne procuration à Arnaud TAFILET), Jean-Paul TAPIA (jusqu'à 20:36, Délibération 9), Christine TOREAU, Didier TRENTESAUX, Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT, Alain VÉRITÉ (Donne procuration à David CORBEAU).</p>
Membres arrivés au cours de l'assemblée :	Marwane CHABBI (à 20:36, Délibération 10)
Liste des absents et non suppléés :	Lydie BOULAY, Erick GOUGÉ, Caroline LEMÂÎTRE, Philippe POUDRAI, Gilles SOURIAU
Membre(s) parti(s) au cours de l'assemblée :	Sylvie BONNET (à 21:03, Délibération 32, Donne procuration à Alia HAMMOUDI), Joël HEUZÉ (à 21:11, Délibération 35), Jean-Paul TAPIA (à 20:36, Délibération 10, Donne procuration à Anne-Marie HUBERT)

Secrétaires de séance :	Arnaud Tafilet et Magali Marty-Royer
Objet :	Compte-rendu du conseil de communauté
Date de réunion :	Lundi 28 mars 2022 à 18 h 30, Grande salle du Palais des fêtes au Minotaure, 8 rue César de Vendôme à Vendôme

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, à la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, et au décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, les modalités suivantes ont été mises en place :

- quorum fixé à un tiers des conseillers communautaires en exercice présents ;
- chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs ;
- respect des gestes barrières.

1. ASSEMBLEES : Composition du conseil communautaire – Actualisation au 28 mars 2022

Vu la démission le 21 mars 2022 de Sandrine Tricot de son mandat de conseillère municipale de Vendôme, impliquant concomitamment la fin de son mandat de conseillère communautaire titulaire, conformément à l'article L. 273-5 du code électoral ;

Considérant la prise de fonction le 21 mars 2022 d'Annie Guellier, conseillère municipale de Vendôme, en tant que conseiller communautaire, en sa qualité de suivante de la liste Vendômois naturellement ;

Vu la démission de Patrice Breton de son mandat de premier adjoint de la commune de Villiersfaux impliquant concomitamment la fin de son mandat de conseiller communautaire suppléant ;

Vu la démission de Pascal Lépissier de son mandat de premier adjoint de la commune de Saint-Gourgon impliquant concomitamment la fin de son mandat de conseiller communautaire suppléant ;

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants les élus appelés à siéger au sein de l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant l'élection de Philippe Desvaux premier adjoint de la commune de Villiersfaux ;

Considérant l'élection de Philippe Larangé, premier adjoint de la commune de Saint-Gourgon.

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- déclare Annie Guellier installée dans sa fonction de conseillère communautaire titulaire ;
- prend acte que Philippe Desvaux, conseiller communautaire suppléant de la commune de Villiersfaux peut être appelé le cas échéant à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du conseiller titulaire représentant la commune, dès lors que ce dernier en a avisé le Président ;
- prend acte que Philippe Larangé, conseiller communautaire suppléant de la commune de Saint-Gourgon peut être appelé le cas échéant à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du conseiller titulaire représentant la commune, dès lors que ce dernier en a avisé le Président ;
- prend acte de la composition actualisée au 28 mars 2022 du conseil communautaire de Territoires vendômois.

Le conseil communautaire est désormais ainsi composé :

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Ambloy	Lydie Boulay	Jacky Girault
Areines	Nicole Jeantheau	Jean-Jacques Loubère
Artins	Patrick Huguet	Corentin Lemoine
Authon	Marie-José Cintrat	Dominique Oury (Madame)
Azé	Maryvonne Boulay	Louis Delgado
Bonneveau	Mickaël Huard	Sonia Grasteau
Cellé	Jean-Claude Gerbaud	Noëlla Legrand
Coulommiers-la-Tour	Alain Souvrain	Virginie Renou
Crucheray	Bruno Barbier	Jérôme Gaultier
Danzé	Thierry Sifantus	Patricia Ruban Stoerkerl
Épuisay	Michel Deniau	Yvan Jaret

Faye	Annette Garnier	Philippe Buttieu
Fontaine-les-Coteaux	Philippe Braem	Nathalie Ploux
Fortan	Mickaël Casrouge	François Chéroute
Gombergean	Sylvie Deux	Rashidi Mouzdalifa
Houssay	Cécilia Nauche	Pascal Chevais
Huisseau-en-Beauce	Chantal Fedele	Jean-Marc Veaux
La Ville-aux-Clercs	Bruno Dupré	Séverine Lemarié
Lancé	Yann Trimardeau	Christophe Nivault
Lavardin	Thierry Fleury	Brigitte Rillié
Les Essarts	Gilles Souriau	Vincent Hasni
Les Hayes	Sylvain Corbeau	Daniel Bioré
Les Roches-L'Evêque	Philippe Colart	Patrick Proust
Lunay	Michel Chartrain	Brigitte Harang
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine Sauvé	Yves Capelle
Mazangé	Patrick Brionne	Evelyne Viros
Meslay	Jacky Foussard	Alain Halajko
Montoire-sur-le-Loir	Arnaud Tafilet	
Montoire-sur-le-Loir	Sophie Douaud	
Montoire-sur-le-Loir	Patrick Tafilet	
Montoire-sur-le-Loir	Ingrid Chartier-Malécot	
Montoire-sur-le-Loir	Guillaume Henrion	
Montrouveau	Yves Dolbeau	André Denuilly
Naveil	Magali Marty-Royer	
Naveil	Claude Gérola	
Naveil	Philippe Poudrai	
Nourray	Dominique Dhuy (Monsieur)	Francis SIMON
Périgny	Jean-François Loiseau	Jean-Paul Clamens
Pray	Erick Gougé	Philippe Lefèvre
Prunay-Cassereau	Eric Bardet	Christian Habold
Rahart	Caroline Lemaître	Karine Maury
Rocé	Régis Chevallier	Alan Mercier
Saint-Amand-Longpré	Serge Lepage	Sandrine Hertz
Saint-Arnoult	Laurent GAUTHIER	Patrice Bataille
Saint-Firmin-des-Prés	Benoit Rousselet	Sylvie Ruelle
Saint-Gourgon	Christine Toreau	Philippe Larangé
Saint-Jacques-des-Guérets	Loïc Saillard	Eric Rochereau
Saint-Martin-des-Bois	David Corbeau	Patrice Dauffy
Saint-Ouen	Christophe MARION	
Saint-Ouen	Véronique Champdavoine	
Saint-Ouen	Jérôme Bredon	
Saint-Ouen	Jeanine Vaillant	
Saint-Rimay	Yves Rolland	Daniel Huger
Sainte-Anne	Laure Antheaume	Pierre-Alain Violet
Sasnières	Claire Granger	Patricia Mangeot
Savigny-sur-Braye	Joël Prenant	
Savigny-sur-Braye	Stéphanie Bigot	
Savigny-sur-Braye	Didier Trentesaux	
Selommes	Claire Foucher-Maupetit	Philippe Bellanger
Sougé	Bernard Bonhomme	Valérie Blanquet
Ternay	Joël Heuzé	Régis Mannechez
Thoré-la-Rochette	Thierry Benoist	Jérôme Bougelot
Tourailles	Michel Randuineau	Didier Lallier
Trôo	Jean-Luc Nexon	Alain Deniau
Vallée-de-Ronsard	Philippe Mercier	Nicole Goyard
Vendôme	Laurent Brillard	
Vendôme	Michèle Corvaisier	
Vendôme	Pascal Brindeau	
Vendôme	Minthy Mabilia-Boussi	
Vendôme	Benoît Gardrat	
Vendôme	Clara Guimard	
Vendôme	Nicolas Haslé	
Vendôme	Béatrice Arruga	

Vendôme	Marwane Chabbi	
Vendôme	Philippe Chambrier	
Vendôme	Agnès MacGillivray	
Vendôme	Sam Ba	
Vendôme	Alia Hammoudi	
Vendôme	Jean-Claude Mercier	
Vendôme	Floriane Cassaud	
Vendôme	Christian Loiseau	
Vendôme	Sylvie Bonnet	
Vendôme	Thierry Fourmont	
Vendôme	Yolande Morali	
Vendôme	Reyhan Dogan	
Vendôme	Christophe Chapuis	
Vendôme	Caroline Besnard	
Vendôme	Patrick Callu	
Vendôme	Annie Guellier	
Vendôme	Jean-Paul Tapia	
Villavard	Aimé Houdebert	Monique Bonnefois
Villechauve	Alain Lajoux	Stéphane Guérin
Villedieu-le-Château	Alain Vérité	Anita Moulut
Villemardy	Gilles Leguereau	Gérard DAVID
Villeporcher	Philippe Bouchet	Denis Proust
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER	Arnaud Conan
Villeromain	François Cochet	Olivier Leroy
Villetrun	Anne-Marie HUBERT	Sylvie Fermé
Villiersfaux	Sylvie Norquet	Phillipe Desvaux
Villiers-sur-Loir	Albert Pigoreau	Françoise-Huguette Méraud-Boyer

2. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance

A l'unanimité des votes exprimés, Alain Souvrain s'abstenant, le conseil de communauté désigne Arnaud Tafilet et Magali Marty-Royer en qualité de secrétaires de séance et Laurence Génesta-Pialat, Secrétaire général, en qualité de secrétaire auxiliaire.

2bis SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 31 janvier 2022

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 31 janvier 2022.

2ter SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Régie Pôle nautique – Information

Le président fait le point sur les actualités du Centre aquatique des Grands-Prés à Vendôme, des piscines de Montoire-sur-le-Loir et de Savigny-sur-Braye et du plan d'eau de Villiers-sur-Loir.

3. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du bureau communautaire

A l'unanimité des votes exprimés, Jean-Paul Tapia s'abstenant, le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du bureau communautaire prises par délégation du conseil de communauté le 25 janvier 2022.

4. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du président

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du président prises par délégation du conseil de communauté, du 13 janvier au 10 mars 2022.

5. ASSEMBLÉES : Représentations - Commission thématique n° 4 : Aménagement de l'espace et attractivité résidentielle, infrastructures, mobilités, logement et habitat, gens du voyage – Remplacement d'un membre

Le conseil communautaire procède à l'élection d'un membre de la commission thématique communautaire n° 4 : Aménagement de l'espace et attractivité résidentielle, infrastructures, mobilités, logement et habitat, gens du voyage.

Le dépouillement du vote électronique à scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Date du vote : 28/03/2022 - 19h26
 Votants : 95
 Voix totales : 95
 Voix exprimées : 95
 Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
 Abstentions : 0
 Non votés : 0
 Sièges : 1

GUÉLLIER Annie

95 voix

Unanimité

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Annie Guellier pour siéger au sein de commission thématique communautaire n° 4 : Aménagement de l'espace et attractivité résidentielle, infrastructures, mobilités, logement et habitat, gens du voyage.

Cette commission est ainsi composée :

Communes	Membres
Vallée-de-Ronsard	Philippe MERCIER
Vendôme	Nicolas HASLÉ
Saint-Ouen	Christophe MARION
Vendôme	Caroline BESNARD
Mazangé	Patrick BRIONNE
Vendôme	Annie GUÉLLIER
Azé	Maryvonne BOULAY
Danzé	Thierry SIFANTUS
Lunay	Michel CHARTRAIN
Montoire-sur-le-Loir	Guillaume HENRION
Montrouveau	Yves DOLBEAU
Saint-Amand Longpré	Serge LEPAGE
Naveil	Philippe POUDRAI
Savigny-sur-Braye	Joël PRENANT
Selommes	Claire FOUCHER-MAUPETIT
Vendôme	Marwane CHABBI
Vendôme	Alia HAMMOUDI
Vendôme	Reyhan DOGAN
Villavard	Aimé HOUDEBERT
Villiersfaux	Sylvie NORGUET

6. ASSEMBLÉES : Représentations - Commission thématique n° 5 : Politiques environnementales : protection de l'environnement, cycles de l'eau, politique de traitement et valorisation des déchets, sécurité-incendie – Remplacement d'un membre

Le conseil communautaire procède à l'élection d'un membre de la commission thématique communautaire n° 5 : politiques environnementales : protection de l'environnement, cycles de l'eau, politique de traitement et valorisation des déchets, sécurité-incendie.

Le dépouillement du vote électronique à scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Date du vote : 28/03/2022 - 19h27
 Votants : 95
 Voix totales : 95
 Voix exprimées : 95
 Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : Public
 Abstentions : 0
 Non votés : 0
 Sièges : 1

GUÉLLIER Annie

95 voix

Unanimité

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté, élit Annie Guellier pour siéger au sein de la commission thématique communautaire n° 5 : politiques environnementales : protection de l'environnement, cycles de l'eau, politique de traitement et valorisation des déchets, sécurité-incendie.

Cette commission est ainsi composée :

Communes	Membres	
Sougé	Bernard Bonhomme	TVD20201005-06
Lancé	Yann Trimardeau	TVD20201005-06
Saint-Arnoult	Laurent GAUTHIER	TVD20201005-06
Savigny-sur-Braye	Joël Prenant	TVD20201005-06
Mazangé	Patrick Brionne	TVD20201005-06

Vendôme	Annie Guellier	TVD20220328-06
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine Sauvé	TVD20201005-06
Areines	Nicole Jeantheau	TVD20201005-06
Bonneveau	Mickaël Huard	TVD20201005-06
Danzé	Thierry Sifantus	TVD20201005-06
Fortan	Mickaël Casrouge	TVD20201005-06
Gombergean	Sylvie Deux	TVD20201005-06
Meslay	Jacky Foussard	TVD20201005-06
Naveil	Claude Gérola	TVD20210322-06
Saint-Gourgon	Christine Toreau	TVD20201005-06
Saint-Ouen	Jérôme Bredon	TVD20201005-06
Vendôme	Sylvie Bonnet	TVD20201005-06
Vendôme	Philippe Chambrier	TVD20201005-06
Vendôme	Nicolas Haslé	TVD20201005-06
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER	TVD20201005-06

7. ASSEMBLEES : Représentations – Syndicat mixte VALDEM – Remplacement d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants

Considérant la démission de Pascal Lépissier de son mandat de conseiller municipal de Saint-Gourgon ;
 Considérant la démission de Rosa Torcelli de son mandat de conseillère municipale de Tourailles ;
 Considérant la démission de Sandrine Tricot, de son mandat de conseillère municipale de Vendôme et de conseillère communautaire de Territoires vendômois ;
 Considérant qu'il convient de pourvoir à leur remplacement pour représenter la Communauté au sein du comité syndical de Valdem.

- Membre titulaire :

Le conseil communautaire procède à l'élection d'un membre titulaire représentant la communauté Territoires vendômois au sein du syndicat VALDEM.

Le dépouillement du vote électronique à scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Date du vote : 28/03/2022 - 19h29	Mode de scrutin : Secret
Votants : 95	Abstentions : 0
Voix totales : 95	Blancs : 1
Voix exprimées : 94	Non votés : 0
Majorité absolue des voix exprimées : 48	Sièges : 1

Larangé Philippe	94 voix	Unanimité
------------------	---------	-----------

- Membres suppléants :

Le conseil communautaire procède à l'élection de deux membres suppléants représentant la communauté Territoires vendômois au sein du syndicat VALDEM.

Le dépouillement des votes électroniques à scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Date du vote : 28/03/2022 - 19h30	Mode de scrutin : Secret
Votants : 95	Abstentions : 0
Voix totales : 95	Blancs : 1
Voix exprimées : 94	Non votés : 0
Majorité simple des voix exprimées	Sièges : 1

Randuneau Michel	91 voix	Élu(e)
Brillard Laurent	2 voix	Non élu(e)
Huguet Patrick	1 voix	Non élu(e)

Et

Date du vote : 28/03/2022 - 19h31

Mode de scrutin : Secret

Votants : 95

Abstentions : 0

Voix totales : 95

Voix exprimées : 95

Non votés : 0

Majorité simple des voix exprimées

Sièges : 1

Guellier Annie

95 voix

Unanimité

Le conseil de communauté :

- élit Philippe Larangé, délégué titulaire, représentant Territoires vendômois au sein du syndicat Valdem.
- élit Michel Randuineau et Annie Guellier, délégués suppléants, représentant Territoires vendômois au sein du syndicat Valdem.

Les représentants de Territoires vendômois au sein du syndicat de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois (Valdem) sont :

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Territoires vendômois	Nicole Jeantheau	TVD20200716-15	Éric Riotteau	TVD20200716-15
	Arnaud Ferrand	TVD20200716-15	Jean-Luc Cintrat	TVD20200716-15
	Martine Joly-Lavrieux	TVD20200716-15	Laure-Aline Chéramy	TVD20200716-15
	Raphaël Guillot	TVD20200716-15	Evelyne Serreau	TVD20200716-15
	Bruno Barbier	TVD20200716-15	Xavier Fiquet	TVD20200716-15
	Dominique Besson-Soubou	TVD20200716-15	Francis Brault	TVD20210927-04
	Jean Barbereau	TVD20200716-15	Pascal Haudouin	TVD20200716-15
	Annette Garnier	TVD20200716-15	Marie-Claude Fay	TVD20200716-15
	Mickaël Casrouge	TVD20200716-15	Martine Pomme-Puit	TVD20200716-15
	Rashidi Mouzdalifa	TVD20200716-15	Joël Renard	TVD20200716-15
	Chantal Fedele	TVD20200716-15	Jean-Marc Veaux	TVD20200716-15
	Benoît Minier	TVD20200716-15	Guilhem Ruellan	TVD20200716-15
	Karine Huet	TVD20200716-15	Tony Legendre	TVD20200716-15
	Brigitte Harang	TVD20200716-15	Julie Lukacs	TVD20200716-15
	Yves Capelle	TVD20200716-15	Nathalie Ailloud	TVD20200716-15
	Jean-Yves Ozan	TVD20200716-15	Corinne Joussard	TVD20200716-15
	Alain Halajko	TVD20200716-15	Jean-Pierre Sales	TVD20200716-15
	Valérie Fabri-Bergé	TVD20200716-15	Claude Gérola	TVD20200716-15
	Nadia Flament	TVD20200716-15		
	Dominique Dhuy	TVD20200716-15	Julien Cherrier	TVD20200716-15
	Jean-Paul Clamens	TVD20200716-15	Régine Guellier	TVD20200716-15
	Mickaël Courtin	TVD20200716-15	Jean-Marc Lacroix	TVD20200716-15
	Alain Bucheron	TVD20200716-15	Jean-Pierre Dubray	TVD20200716-15
	Thierry Cosme	TVD20200716-15	Alan Mercier	TVD20200716-15
	Sandrine Hertz	TVD20200716-15	Jean-Michel Chalon	TVD20200716-15
	Philippe Larangé	TVD20220328-07	Éric Monjol	TVD20200716-15
	Fleur Rousseau	TVD20200716-15	Frédéric Balleur	TVD20200716-15
	Benoît Rousselet	TVD20200716-15	Stéphane Baranger	TVD20200716-15
	Jeannine Vaillant	TVD20200716-15	Laure Guenet	TVD20200716-15
	Jérôme Bredon	TVD20200716-15	Marie-France Caffin	TVD20200716-15
	Jacky Rousseau	TVD20200716-15		
	Joseph Limouzin	TVD20200716-15	Philippe Bellanger	TVD20200716-15
	Thierry Boulay	TVD20200716-15	Jérôme Bougelot	TVD20200716-15
	Éric Dessay	TVD20201005-05	Michel Randuineau	TVD20220328-07
	Benoît Gardrat	TVD20200716-15	Muriel Régnard	TVD20200716-15
	Philippe Chambrier	TVD20200716-15	Sylvie Bonnet	TVD20200716-15
	Nicolas Haslé	TVD20200716-15	Christophe Chapuis	TVD20200716-15
	Raphaël Duquerroy	TVD20200716-15	Annie Guellier	TVD20220328-07
	Thierry Fourmont	TVD20200716-15		
	Agnès MacGillivray	TVD20201207-09		
Laurent GAUTHIER	TVD20200716-15			
Caroline Besnard	TVD20200716-15			
Pascal Leroi	TVD20200716-15	Francis Gousseau	TVD20200716-15	
Julien Courtois	TVD20200716-15	Christine Roussineau	TVD20200716-15	

	Jean-Claude GAUTHIER	TVD20200716-15	Benjamin Brillard	TVD20200716-15
	Francis Hérault	TVD20200716-15	Nadine Damier	TVD20200716-15
	Monique Chouteau	TVD20200716-15	Claire Bourgeois	TVD20200716-15
	Patrice Breton	TVD20200716-15	Philippe Desvaux	TVD20200716-15
	Albert Pigoreau	TVD20200716-15	Odile Mésange	TVD20200716-15

8 ADMINISTRATION GENERALE : Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté prend acte de la présentation du rapport 2021 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

9. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Vote du budget primitif 2022

A la majorité des votes exprimés,
Philippe BRAEM, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ et Jean-Paul TAPIA s'abstenant,
Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS et par procuration, Caroline BESNARD, votant contre,
le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget principal primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget principal primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Développement économique – Vote du budget primitif 2022

A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annette GARNIER, Annie GUELLIER, Anne-Marie HUBERT, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ, Alain SOUVRAIN, Jean-Paul TAPIA et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Développement économique primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Développement économique primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

11. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Lotissements industriels – Vote du budget primitif 2022

A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ, et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Lotissements industriels primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Lotissements industriels primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Salles de spectacles Vendôme évènements - Vote du budget primitif 2022

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ, Alain SOUVRAIN, Jean-Paul TAPIA et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Salles de spectacles Vendôme évènements primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Salles de spectacles Vendôme évènements primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

13. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Mobilités – Vote du budget primitif 2022

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Mobilités primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Mobilités primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

14. STRATEGIE FINANCIERE / MOBILITE : Budget annexe Mobilités – Vote du taux de versement mobilité

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- maintient le taux de versement mobilité à 0,6 % pour les communes de Vendôme, Saint-Ouen, Areines et Meslay ;
- fixe le taux de versement mobilité à 0,25 % pour les communes de Ambloy, Artins, Authon, Azé, Bonneveau, Cellé, Coulommiers-la-Tour, Crucheray, Danzé, Épuisay, Faye, Fontaine-les-Coteaux, Fortan, Gombergean, Houssay, Huisseau-en-Beauce, La Ville-aux-Clercs, Lancé, Lavardin, Les Essarts, Les Hayes, Les Roches-l'Évêque, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Montoire-sur-le-Loir, Montrouveau, Naveil, Nourray, Périgny, Pray, Prunay-Cassereau, Rahart, Rocé, Saint-Amand-Longpré, Saint-Arnoult, Saint-Firmin-des-Prés, Saint-Gourgon, Saint-Jacques-des-Guérets, Saint-Martin-des-Bois, Saint-Rimay, Sainte-Anne, Sasnières, Savigny-sur-Braye, Selommes, Sougé, Ternay, Thoré-la-Rochette, Tourailles, Trôo, Vallée-de-Ronsard, Villavard, Villechauve, Villedieu-le-Château, Villemardy, Villeporcher, Villerable, Villeromain, Villetrun, Villiers-sur-Loir, Villiersfaux à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités et la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

15. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Vote du budget primitif 2022

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

16. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Régie assainissement collectif – Vote du budget primitif 2022

A la majorité des votes exprimés,
Philippe BRAEM, Mickaël CASROUGE, Jean-Claude GERBAUD, Benoit ROUSSELET, et par procuration, Mickaël HUARD, votant contre,
Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ, Alain SOUVRAIN et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Régie assainissement collectif primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Régie assainissement collectif primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

17. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Régie eau potable – Vote du budget primitif 2022

A la majorité des votes exprimés,
Mickaël CASROUGE, Benoit ROUSSELET, et par procuration, Mickaël HUARD, votant contre,
Thierry BENOIST, Philippe BRAEM, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Jean-Claude GERBAUD, Annie GUELLIER, Yvan JARET, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Régie eau potable primitif 2022 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Régie eau potable primitif 2022 et l'ensemble des documents budgétaires ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

18. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Vote des taux de convergence, des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) du budget primitif 2022

A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Maryvonne BOULAY, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Marie-Christine SAUVÉ et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- fixe le taux de convergence qui sera atteint au terme de la période de convergence progressive, sans modification des durées de convergence adoptées antérieurement :
 - de la taxe sur le foncier bâti à 2,22 % ;
 - de la taxe sur le foncier non bâti à 3,72 % ;
 - de la cotisation foncière des entreprises à 23,61 % ;
- prend acte qu'en application des dispositions relatives à la réforme de la taxe d'habitation, il n'est pas utile de se prononcer sur le taux de TH, celui-ci étant gelé en 2022 à sa valeur 2019 (11,02 %) ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

19. STRATEGIE FINANCIERE : Vote des taux de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) 2022 et convention de reversement

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Stéphane GUÉRIN, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,

le conseil de communauté :

- vote le produit et le taux en fonction des bases prévisionnelles d'imposition, du taux de modulation applicable à chacune des communes situées dans le périmètre du syndicat VALDEM :

Communes (VALDEM) Zone collecte ordinaire	Syndicat de rattachement	Bases notifiées 2022	Taux 2022 (calcul)	Coeff modulateur de zone	Taux applicable (2022)	Produits (2022)
Areines	VALDEM	356 700	11,916%	1	11,92%	42 519
Authon	VALDEM	513 787	11,916%	1	11,92%	61 243
Azé	VALDEM	651 585	11,916%	1	11,92%	77 669
Coulommiers-la-Tour	VALDEM	367 069	11,916%	1	11,92%	43 755
Crucheray	VALDEM	257 516	11,916%	1	11,92%	30 696
Danzé	VALDEM	473 254	11,916%	1	11,92%	56 412
Epuisay	VALDEM	455 395	11,916%	1	11,92%	54 283
Faye	VALDEM	132 043	11,916%	1	11,92%	15 740
Fortan	VALDEM	165 357	11,916%	1	11,92%	19 711
Gombergean	VALDEM	102 938	11,916%	1	11,92%	12 270
Huisseau-en-Beauce	VALDEM	275 651	11,916%	1	11,92%	32 858
Lancé	VALDEM	275 208	11,916%	1	11,92%	32 805
Lunay	VALDEM	863 954	11,916%	1	11,92%	102 983
Marcilly-en-Beauce	VALDEM	186 711	11,916%	1	11,92%	22 256
Mazangé	VALDEM	592 454	11,916%	1	11,92%	70 621
Meslay	VALDEM	195 360	11,916%	1	11,92%	23 287
Nourray	VALDEM	88 756	11,916%	1	11,92%	10 580
Périgny	VALDEM	143 141	11,916%	1	11,92%	17 062
Pray	VALDEM	192 086	11,916%	1	11,92%	22 897
Rahart	VALDEM	199 788	11,916%	1	11,92%	23 815
Rocé	VALDEM	127 000	11,916%	1	11,92%	15 138
Saint-Amand-Longpré	VALDEM	884 502	11,916%	1	11,92%	105 433
Sainte-Anne	VALDEM	285 224	11,916%	1	11,92%	33 999
Saint-Firmin-des-Prés	VALDEM	501 937	11,916%	1	11,92%	59 831
Saint-Gourgon	VALDEM	68 459	11,916%	1	11,92%	8 160
Selommes	VALDEM	493 273	11,916%	1	11,92%	58 798
Thoré-la-Rochette	VALDEM	636 688	11,916%	1	11,92%	75 893
Tourailles	VALDEM	89 786	11,916%	1	11,92%	10 702
La Ville-aux-Clercs	VALDEM	769 698	11,916%	1	11,92%	91 748
Villemardy	VALDEM	171 372	11,916%	1	11,92%	20 428
Villeporcher	VALDEM	88 670	11,916%	1	11,92%	10 569
Villerville	VALDEM	374 162	11,916%	1	11,92%	44 600
Villieromain	VALDEM	162 455	11,916%	1	11,92%	19 365
Villetrun	VALDEM	218 431	11,916%	1	11,92%	26 037
Villiersfaux	VALDEM	150 623	11,916%	1	11,92%	17 954
Total zone collecte ordinaire		11 511 033				1 372 117

Communes (VALDEM suite) Zone habitat dense	Syndicat de rattachement	Bases notifiées 2022	Taux 2022 (calcul)	Coeff modulateur de zone	Taux applicable (2022)	Produits (2022)
Naveil	VALDEM	2 023 973	11,916%	0,77	9,18%	185 801
Saint-Ouen	VALDEM	3 090 047	11,916%	0,77	9,18%	283 666
Villiers-sur-Loir	VALDEM	1 019 097	11,916%	0,77	9,18%	93 553
Total zone coll. habitat dense		6 133 117				563 020

Communes (VALDEM suite) Zone Vendôme	Syndicat de rattachement	Bases notifiées 2022	Taux 2022 (calcul)	Coeff modulateur de zone	Taux applicable (2022)	Produits (2022)
Vendôme	VALDEM	17 164 624	11,916%	0,66	7,86%	1 349 139
Total zone collecte spécifique		17 164 624				1 349 139

- vote le produit et le taux en fonction des bases prévisionnelles d'imposition, du taux de modulation applicable à chacune des communes situées dans le périmètre du SYVALORM :

Communes membres du SYVALORM soumise à la	Pop de référence	Produits attendus	Bases notifiées	Taux 2022 (calcul)	Coeff modulateur	Taux applicable	Produits (2022)

TEOM dont la CA-TV vote le taux	(1)	2022	2022		de zone	(2022)	
Ambloy	188	17 830	112 575	15,838%	1,00	15,22%	17 134
Prunay-Cassereau	607	57 568	383 353	15,017%	1,00	15,22%	58 346
Villechauve	268	25 627	167 900	15,263%	1,00	15,22%	25 554
Total zone unique (SYVALORM)	1 063	101 025	663 828	15,219%			101 034

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer une convention avec les communes membres de l'ex CCVLB et membres du SYVALORM sur lesquelles s'applique le régime de la TEOM en vue du reversement du produit que ces communes percevront à la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Les communes détermineront leur propre taux, la communauté d'agglomération Territoires vendômois ne s'étant pas exprimée avant le 15 janvier 2022 pour déterminer un mode de financement du service.

Communes membres du SYVALORM de Montoire soumises à la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) votées par elles même	Population municipales réduite des conventions	Produits attendu 2022
Les Hayes	173	16 407
Les Roches l'Evêque	271	25 702
Montoire	3752	358 886
Lavardin	180	17 071
Saint-Arnoult	322	30 538
Ternay	334	31 782
Total produit attendu TEOM	5032	480 386

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

20. STRATEGIE FINANCIERE : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), convention de reversement avec les communes desservies par le SYVALORM (2022)

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Thierry SIFANTUS et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant, le conseil de communauté :

- valide les valeurs de produits attendus et de reversements :

Communes membres du SYVALORM soumises à la REOM	Population de référence	Produits attendu 2022
Artins	265	25 448
Bonneveau	461	43 826
Cellé	224	24 244
Vallée-de-Ronsard	521	49 412
Fontaine-les-Coteaux	334	31 677
Houssay	387	37 018
Les Essarts	106	10 053
Montrouveau	153	14 511
Saint-Jacques-des-Guérets	93	8 820
Saint-Martin-des-Bois	576	54 838
Saint-Rimay	290	27 504
Sasnières	104	9 968
Savigny-sur-Braye	1 987	189 707
Sougé	482	45 818
Trôo	290	28 029
Villavard	128	12 245
Villedieu-le-Château	406	38 505
Total produit attendu REOM	6 807	651 622

- valide le projet de convention financière ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

- 21. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal 2022 – Participation d'équilibre au budget annexe Développement économique 2022**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annette GARNIER, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Marie-Christine SAUVÉ, Alain SOUVRAIN et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté :
- accorde une participation d'équilibre pour l'année 2022 d'une valeur maximale de 213 500 euros au budget annexe Développement économique pour l'exercice 2022 ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 22. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal 2022 – Participation d'équilibre à la Régie du Pôle nautique 2022**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Philippe BRAEM, Patrick BRIONNE, Christophe CHAPUIS, Jean-Claude GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Annie GUELLIER, Yvan JARET, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté :
- accorde une participation d'équilibre d'une valeur maximale de 1 200 000 euros au budget de la Régie du Pôle nautique au titre de l'exercice 2022 ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 23. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal 2022 – Participation d'équilibre au budget annexe salles de spectacles – Vendôme évènements 2022**
à l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Christophe CHAPUIS, Annette GARNIER, Jean-Claude GAUTHIER, Annie GUELLIER, Anne-Marie HUBERT, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Marie-Christine SAUVÉ, Alain SOUVRAIN, Jean-Paul TAPIA et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté :
- accorde une participation d'équilibre d'une valeur maximale de 910 000 euros au budget annexe Salles de spectacles Vendôme évènements pour l'exercice 2022 ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 24. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal 2022 – Participation d'équilibre au budget annexe Mobilités 2022**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Marie-Christine SAUVÉ et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté :
- accorde une participation d'équilibre d'une valeur maximale de 71 600 euros au budget annexe Mobilités pour l'exercice 2022 ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 25. STRATEGIE FINANCIERE : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Actualisation**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Marie-Christine SAUVÉ et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté,
- modifie l'autorisation de programme relative au PLUIH ainsi que la répartition des crédits de paiement ;
 - adopte les autorisations de programmes ainsi que la répartition des crédits de paiement ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 26. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) – Participation 2022**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Philippe BRAEM, Patrick BRIONNE, Christophe CHAPUIS, Annie GUELLIER, Cécilia NAUCHE, Jean-Paul TAPIA et par procuration, Caroline BESNARD, s'abstenant,
le conseil de communauté,

- accorde pour 2022 le versement d'une participation d'un montant de 2 200 000 euros au Centre intercommunal d'action sociale de Territoires vendômois (CIAS) ;
- verse cette participation à compter du 1^{er} janvier 2022, sous forme d'un versement au plus tard au 1^{er} juin 2022 d'un montant de 1 120 000 euros puis de six versements mensuels de 180 000 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

27. STRATEGIE FINANCIERE : Maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) à Vendôme – Option TVA sur les loyers

A l'unanimité des votes exprimés,
Annie GUELLIER et Cécilia NAUCHE s'abstenant,
le conseil de communauté :

- opte pour l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée de la MSPU de Vendôme ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à en faire la demande auprès du Service des impôts des entreprises (SIE) de Blois et à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

28. ACCES AU DROIT ET AUX SERVICES : Accès aux services – Convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques dans le cadre du projet de déploiement de la visioconférence au profit des publics éloignés du numérique

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques à destination des collectivités territoriales de Loir-et-Cher dans le cadre du projet de déploiement de la visioconférence au profit des publics éloignés du numérique ;
- autorise le président à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Conformément à la délibération n° TVD20200716-11 du 16 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président, ce dernier sollicitera par voie de décision la signature des conventions et contrats qui ne sont pas assortis d'attribution de subvention.

29. ACCES AU DROIT ET AUX SERVICES : Accès aux services – Déploiement du dispositif de visioconférence avec les services des impôts dans les mairies – Cession des matériels informatiques aux communes

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de l'acte de cession type ci-joint à intervenir entre Territoires vendômois et les communes parties-prenantes au dispositif de visioconférence avec les services des impôts ;
- autorise le président ou son représentant à signer les actes de cession après délibérations concordantes des communes et de l'EPCI, et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

30. AMENAGEMENT : Dénomination de voies dans diverses zones d'aménagement économique

A l'unanimité des votes exprimés,
Yvan Jaret s'abstenant,
le conseil de communauté :

- dénomme les voies suivantes : rue des longues Rayes pour la ZA d'Authon, rue des Guillons pour la ZA de Bonneveau, rue de la Cousinière pour la ZA d'Epuisay, rue Jimmy Ravenne et rue des Bréviaires pour la ZA de Saint-Amand-Longpré, rue des silos et impasse des Devants pour la ZA de Villedieu-le-Château ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'aménagement de l'espace communautaire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

31. ATTRACTIVITE CULTURELLE : Convention relative à la répartition de la prise en charge des travaux de toiture de l'Espace culturel de Lunay

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes de la convention relative à la répartition de la prise en charge des travaux de toiture de l'espace culturel de Lunay ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité culturelle à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

32. ATTRACTIVITE CULTURELLE / FONCIER : Compétence Culture : Convention de mise à disposition de l'Espace culturel de Lunay

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- conclut une nouvelle convention de mise à disposition avec la commune de Lunay, qui mettra fin à la convention du 30 avril 2003 afférente aux locaux de l'Espace culturel situé route des vallées, la Basse

Montellière à Lunay, pour la remplacer en totalité, afin de préciser les modalités d'occupation de ces locaux ;

- approuve les termes de la convention de mise à disposition ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité culturelle à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Conformément à la délibération n° TVD20200716-11 du 16 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président, ce dernier sollicitera par voie de décision la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Acquisition de parcelles situées dans la ZAC du Parc technologique du bois de l'Oratoire auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide d'acquérir auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher, siégeant à Blois, 16 rue de la Vallée Maillard, les parcelles cadastrées ZL n° 24 (23 300 m²), n° 102 (6 407 m²) et n° 104 (61 224 m²), sises les Grands champs, à Villiers-sur-Loir, qui feront l'objet de travaux de VRD en vue d'accroître et de diversifier l'offre foncière à vocation économique du territoire ;
- décide d'acquérir cette surface de 90 931 m² de terrains nus, non aménagés et libres d'occupation au prix net vendeur de 2 euros HT/ m², TVA éventuellement en sus, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Echange de parcelles avec Traven Technology à Saint-Amand-Longré, déclassement d'une parcelle

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- régularise la situation foncière de la parcelle cadastrée section YB n° 58 (de 747 m²), située dans la ZA des Bréviaires à Saint-Amand-Longré, qui appartenait à la communauté de communes Beauce et Gâtine, mais qui a été omise de la liste de l'actif transféré à Territoires vendômois en 2017 dans le cadre du traité de fusion ;
- décline la parcelle cadastrée section YB n° 58p (de 675 m²), qui n'est pas aménagée pour la circulation publique générale et n'est utilisée par la société Traven Technology que pour accéder à l'arrière de son site à Saint-Amand-Longré ;
- procède à un échange sans soulte de parcelles situées à Saint-Amand-Longré, le Grand Claireau, avec la SAS Traven Technology, siégeant dans la zone d'activité des Bréviaires à Saint-Amand-Longré (41310), par lequel la Communauté céderait la parcelle YB n°58p (de 675 m²), en contrepartie de la parcelle YB n° 23p (de 375 m² environ), afin de lui permettre de réaliser des travaux d'extension et de mieux sécuriser les flux de circulation dans la zone d'activités ;
- partage par moitié les frais d'acte résultant de cet échange ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

35. ENFANCE / JEUNESSE : Instauration du dispositif chantiers citoyens 2022 –Conventions avec les communes et SIVOS organisateurs des chantiers et avec les jeunes bénéficiaires du dispositif

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve les termes des conventions avec les communes d'Authon, Gombergean, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Montoire-sur-le-Loir, Sasnières, Vendôme et Villedieu-le-Château pour l'organisation des chantiers citoyens en 2022 ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'enfance et jeunesse à signer lesdites conventions ;
- approuve les termes des deux types de conventions d'engagement réciproques avec les jeunes participant aux chantiers citoyens, la première pour les jeunes de 14 à 16 ans, la seconde pour les jeunes de 17 à 25 ans ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'enfance et jeunesse à signer lesdites conventions et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

36. EQUIPEMENTS SPORTIFS : Programme des travaux du Gymnase des Grands-Prés

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- valide le programme des travaux de rénovation énergétique du gymnase des Grands-Prés ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux équipements sportifs d'intérêt communautaire, à solliciter auprès du Conseil départemental du Loir-et-Cher une subvention au taux le plus élevé en co-financement de l'opération ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux équipements sportifs d'intérêt communautaire, à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Conformément à la délibération n° TVD20200716-11 du 16 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président, ce dernier sollicitera par voie de décision des subventions de fonctionnement et d'investissement, des habilitations ou des agréments à tout organisme financeur et signer les conventions et contrats réglant les modalités d'attribution de ces financements.

37. MOBILITÉ : Convention technique et financière avec la commune d'Authon pour l'organisation du service de transports scolaires entre la commune d'Authon et le collège Honoré de Balzac de Saint-Amand-Longpré

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve la convention technique et financière avec la commune d'Authon, pour l'organisation du service de transports scolaires entre la commune d'Authon et le collège Honoré de Balzac de Saint-Amand-Longpré ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

38. MOBILITÉ : Convention technique et financière avec la commune de Prunay-Cassereau pour l'utilisation à titre dérogatoire du service de transports scolaires entre la commune d'Authon et le collège Honoré de Balzac de Saint-Amand-Longpré

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve la convention technique et financière avec la commune de Prunay-Cassereau pour l'utilisation à titre dérogatoire du service de transports scolaires entre la commune d'Authon et le collège Honoré de Balzac de Saint-Amand-Longpré ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

39. MOBILITÉ : Convention technique et financière avec la commune de Montoire-sur-le-Loir pour l'organisation des services de transports scolaires des écoles primaires de Montoire-sur-le-Loir pour les élèves de la commune

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve la convention technique et financière avec la commune de Montoire-sur-le-Loir pour l'organisation des services de transports scolaires des écoles primaires de Montoire-sur-le-Loir pour les élèves de la commune ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

40. MOBILITÉ : Convention technique et financière pour l'organisation des services de transports scolaires des écoles du SIVOS Ternay-Les Hayes-Montrouveau-Sougé-Trôo

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve la convention technique et financière pour l'organisation du service de transports scolaires des écoles primaires du SIVOS Ternay-Les Hayes-Montrouveau-Sougé-Trôo ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

41. MOBILITÉ : Convention technique et financière pour l'organisation des services de transports scolaires des écoles du SIVOS Villemardy-Périgny-Tourailles-Villeromain

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve la convention technique et financière pour l'organisation du service de transports scolaires des écoles primaires du SIVOS Villemardy-Périgny-Tourailles-Villeromain ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

42. MOBILITÉ : Convention technique et financière pour l'organisation des services de transports scolaires des écoles du SIVOS Villetrun-Faye-Rocé-Selommes

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve la convention technique et financière ci-jointe pour l'organisation du service de transports scolaires des écoles primaires du SIVOS Villetrun-Faye-Rocé-Selommes ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à la mobilité à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

43. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents

A l'unanimité des votes exprimés,

Patrick Callu s'abstenant,

le conseil de communauté :

- créé les emplois énoncés dans le tableau modifié des emplois permanents 2022 ;
- autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

44. RESSOURCES HUMAINES : Protection sociale complémentaire

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire ;
- prend acte du projet des centres de gestion 18, 28, 36 et 41 de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et en prévoyance ;
- donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les centres de gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

45. RESSOURCES HUMAINES : Création du Comité social territorial

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- crée un Comité social territorial unique (CST) entre la communauté d'agglomération Territoires vendômois, le CIAS, la Régie Pôle nautique, la Ville de Vendôme et le CCAS ;
- décide de placer le Comité social territorial unique auprès de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- fixe le nombre de représentants du personnel au CST à six titulaires et six suppléants ;
- répartit le nombre de siège comme suit :
 - o trois représentants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois
 - o deux représentants de la commune de Vendôme
 - o un représentant du CIAS, CCAS et régie pôle nautique ;
- décide de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants élus égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;
- décide du recueil par le CST de l'avis des représentants du collège des élus aux questions inscrites à l'ordre du jour ;
- autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

▲ ▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 21 h 35.